

## Le Conseil supérieur de l'information sexuelle recadre les lobbies gays et pro-IVG

Article rédigé par *Alix Cazin*, le 20 septembre 2002

Le Conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale (CSIS) a été créé en 1973, à la suite de la loi de 1967 libéralisant la contraception.

Son objectif est de " favoriser l'éducation à la sexualité ", diffuser des moyens de contraception, développer des moyens " d'information et d'éducation familiale ". En pratique, le sénateur Bernard Seillier a relevé en février 2001 qu' " il y a lieu de s'alarmer quand sont organisés par l'État des campagnes d'information présentant la vie sexuelle précoce comme une norme ne se discutant pas " .

Ses membres, mandatés pour trois ans, sont des représentants d'associations familiales, de jeunesse et d'éducation populaire, de parents d'élèves, de syndicats, de ministères et d'organismes nationaux de sécurité sociale, ainsi que des personnalités qualifiées.

Or par un arrêté du 6 août publié par le Journal officiel, deux associations se sont vues retirer leur siège au Csis : l'Association des parents et futurs parents gay et lesbiens (APGL), et la Cadac, Coordination des associations de défense pour le droit à l'avortement. L'APGL a été remplacée par la Fédération des Familles de France et la Cadac par la Confédération des Associations Familiales Catholiques.

Fureur de l'APGL et de la Cadac qui ne figurent plus que parmi les " personnalités qualifiées", dont la voix n'est que consultative ! Les deux associations siégeaient au Csis depuis le 27 juin 2001, pour un mandat de trois ans qu'un arrêté ministériel d'Élisabeth Guigou avait confirmé en mai dernier. Patrick Bloche, le député PS de Paris inventeur du Pacs, parle de " véritable régression " : " Leur remplacement par deux associations, connues pour leurs positions conservatrices sur les thèmes de l'homosexualité, du Pacs, de l'avortement ou de la contraception, augure mal de la capacité de la ministre déléguée (sic) à la Parité et à l'Égalité professionnelle de prendre en compte les évolutions de la société. "

Chez Nicole Ameline, le ministre de tutelle, on explique que Familles de France et les AFC avaient été écartées par le précédent gouvernement ainsi que 25 autres associations alors autrement représentatives, sans que " personne ne se soit ému d'une telle décision ". Dans un communiqué, le ministre ajoute qu'elle a dû corriger des irrégularités, " qu'à cette occasion, elle a réintégré deux associations familiales ", et qu'elle a maintenu au sein du CSIS les représentants des deux associations qui ont protesté, veillant " à ce que nul ne soit écarté du fait de sa décision, ce qui témoigne de [son] esprit d'ouverture et d'antisectarisme, de [son] sens du dialogue et du consensus " .

Pour l'APGL, qui tente en vain depuis des années d'intégrer la très puissante Unaf (Union nationale des associations familiales), le coup est rude. On lui dénie là le statut d'association " familiale ". D'après Le Monde, Nicole Ameline qui a reçu les représentantes de la Cadac le 11 septembre, " aurait laissé entendre qu'elle avait été contrainte de céder aux pressions de certains députés en faveur des associations catholiques " (17 sept.).